

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE

433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 28 MARS 2022

Convocation du 23 mars 2022

PRESENTS : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, David Jordan, Gérard Mouillet, Loïc Besset, Sébastien Cotterlaz-Rannard, Aurélie Stéfani, Carine Messier, Isabelle Seiner*

ABSENT EXCUSÉ : *Olivier Thévenet qui donne pouvoir à Marie-Claude Fournet*

Secrétaire de séance : M. Sébastien Cotterlaz-Rannard

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

AFFECTATION DES RESULTATS

Lecture est donnée des projets de budget 2022

Vu le vote des comptes administratifs 2021 et les excédents de fonctionnement dégagés, le conseil municipal décide d'affecter au :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 2 381 971.93 €

BUDGET ANNEXE EAU

Section d'exploitation recettes à l'article 002 : 104 110.95 €

Section d'investissement à l'article 1068 : 8 000.00

BUDGET LOTISSEMENT « LES CARDINATS II »

Section de fonctionnement dépenses à l'article 002 : 120 619.61 €

Adoption à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal prend connaissance des bases prévisionnelles des taux d'imposition de 2022 des taxes directes locales. Le conseil décide de ne pas augmenter les taxes locales et d'appliquer les taux suivants :

➤ Foncier bâti 17.51 %

➤ Foncier non bâti 28.68 %

Adoption à l'unanimité

BUDGETS 2022

BUDGET PRINCIPAL

Equilibré en Recettes et Dépenses	
<i>Section de fonctionnement</i>	3 050 271.93 €
<i>Section d'investissement :</i>	615 500.00 €

Après en avoir délibéré le budget communal est approuvé.

BUDGET ANNEXE EAU

Equilibré en Recettes et Dépenses	
<i>Section d'exploitation :</i>	200 516.95 €
<i>Section d'investissement :</i>	30 847.54 €

Après en avoir délibéré le budget annexe de l'eau est approuvé.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES CARDINATS II »

Equilibré en Recettes et Dépenses	
<i>Section de fonctionnement:</i>	287 645.81 €
<i>Section d'investissement :</i>	199 800.00 €

Adoption à l'unanimité

PRIX DE VENTE DE L'EAU

Le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022 soit :

Consommation de 1 à 500 m ³	1.34 €/m³
Consommation au-delà de 500 m ³	1.24 €/m³

Adoption à l'unanimité

SUBVENTIONS

Après avoir examiné les différentes demandes reçues, les subventions suivantes ont été allouées :

➤ ASSOC DES PARALYSES DE FRANCE	50.00 €
➤ A.D.P.C. 74	150.00 €
➤ AFMTELETHON	50.00 €
➤ AFSEP	50.00 €
➤ ALISE	100.00 €
➤ ALMA 74	50.00 €
➤ AOS CHENE –FRANCLENS-ST GERMAIN	1 200.00 €
➤ ASS. EXIL SORGIA FM	400.00 €
➤ ASSOC. LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	50.00 €
➤ ASSOCIATION SOURIRE EN CŒUR	50.00 €
➤ ASSOCIATION AU P'TIT CAFE	750.00 €
➤ BANQUE ALIMENTAIRE	50.00 €
➤ BOULE DE LA SEMINE	150.00 €
➤ CERCLE DES NAGEURS DE BELLEGARDE/VALSERINE	30.00 €
➤ CENTRE REGIONAL LEON BERARD	200.00 €
➤ CODERPA 74	50.00 €
➤ COMITE HANDISPORT 74	50.00 €
➤ COMITE LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €

➤ DE L'OMBRE A LA LUMIERE	50.00 €
➤ ESPACE FEMMES	50.00 €
➤ FEDERATION SPORTIVE DU VAL DES USSES	30.00 €
➤ FOOTBALL CLUB SEMINE	1 450.00 €
➤ FRANCE ALZHEIMEUR HAUTE-SAVOIE	50.00 €
➤ GRAINES D'AMIS DU VAL DES USSES	100.00 €
➤ L'ECHO DES USSES ORCHESTRE D'HARMONIE	50.00 €
➤ LOCOMOTIVE	50.00 €
➤ LA TEAM J'ADORE C'TAMBIANCE	500.00 €
➤ MFR CHAMP MOLLIAS	50.00 €
➤ NATURE ET TERROIRS	100.00 €
➤ ONAC – BLEUET DE FRANCE	50.00 €
➤ PETANQUE DE LA SEMINE	100.00 €
➤ ASS PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
➤ SEMINE EN CHŒUR	80.00 €
➤ SEPas Impossible	100.00 €
➤ SERVICE D'ENTRAIDE FAMILIALE SEYSSEL	50.00 €
➤ RIVIERES SAUVAGES	50.00 €
➤ TIR SPORTIF DE LA SEMINE	50.00 €

Adoption à l'unanimité

EMPLOI ETE

Considérant indispensable l'entretien des espaces verts, en période de congés d'été de l'agent technique, « arrosage, désherbage, nettoyage, tonte » ainsi que l'entretien des différents bâtiments communaux « nettoyage, peinture ... », le conseil décide de créer, pour les mois de juillet et août 202, un poste d'adjoint technique saisonnier, à temps non complet.

Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

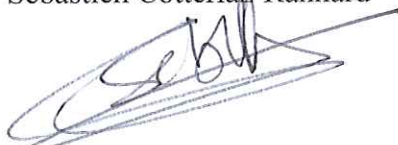
Abris voyageurs : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'un des abris voyageurs – point d'arrêt « La Semine » qui sont situés sur la route départementale 1508 a été détérioré. La Région pourrait fournir et poser des abris gratuitement et en assurer l'entretien si la commune le souhaite. Les services de la Région nous conseillent de remplacer les deux abris. la proposition émise par les services de la Région est validée.

Adoption à l'unanimité

- ✓ Elections présidentielles : le bureau de vote est ouvert de 8 h 00 à 19 h 00.
- ✓ Une note sur la réglementation (haies, bruits etc...) sera distribuée aux habitants.
- ✓ Marquage au sol : la peinture a été commandée, la réfection des lignes blanches devrait débuter dans quelques jours.
- ✓ L'abattage des arbres en bordure de la RD 1508 au lieu-dit Leschaux est prévu dans la semaine. Mr le Maire prendra contact avec le service voirie du Conseil Départemental afin d'assurer la sécurité des véhicules.
- ✓ Des dépôts de terre ont été constatés sur les secteurs d'Essertoux et Arjon. Cette terre devra être rapidement évacuée.

Clôture de la séance : 22 h 10

Le secrétaire de séance
Sébastien Cotterlaz-Rannard



Le Maire
Paul RANNARD




TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2022/03/10	BUDGET PRINCIPAL 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
2022/03/11	BUDGET ANNEXE EAU 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
2022/03/12	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES CARDINATS II » 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
2022/03/13	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES 2022
2022/03/14	APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2022
2022/03/15	APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2022
2022/03/16	APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2022 « LES CARDINATS II »
2022/03/17	PRIX DE VENTE DE L'EAU
2022/03/18	SUBVENTIONS 2022
2022/03/19	RECRUTEMENT PERSONNEL SAISONNIER ETE 2022
2022/03/20	REPLACEMENT ABRIS VOYAGEURS ROUTE DEPARTEMENTALE 1508